

LA QUESTION DE LA NATATION

AU COLLEGE DOLTO

Le « SAVOIR NAGER »

Dans le cadre de la **validation du socle commun**, tous les élèves de 6eme du collège, sur le temps scolaire, se rendront à la **piscine** de Villejean (sur une séance, en mai ou juin). A cette occasion, ils tenteront de valider la compétence du « savoir nager » en effectuant un parcours aquatique, défini par l'arrêté du 09/07/2015 :

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :

- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ;
- se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ;
- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ;
- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;
- se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ;
- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

Connaissances et attitudes :

- Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée.

Ce test est **obligatoire et lui seul permet de valider la compétence et d'acquérir l'attestation. Aucun diplôme ou brevet de natation (25 mètres ou plus) ne peut le remplacer.**

En cas d'échec, les élèves pourront le repasser l'année suivante. Ceux qui seront le plus en difficulté pourront profiter du projet « NATATION » en classe de cinquième. Nous attirons votre attention sur le fait que les places sont limitées. C'est pourquoi, *nous vous conseillons d'anticiper en entraînant vos enfants à ce test.*

Le projet « NATATION »

Objectif : réussir le test du « savoir nager » et ou se préparer au séjour plein air en validant le test « anti-panique », permettant ainsi de pratiquer en toute confiance les activités nautiques.

Dispositif : 2h réservées sur l'emploi du temps, avec un professeur d'EPS, pour faire une heure de natation à la piscine de Villejean, en petit groupe de 6 maximum. Nombre de séances variable selon le niveau de chaque élève.

L'équipe EPS